



INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Mont-de-Marsan, 13 juin 2016

Marché de prestations intellectuelles

Marché N°

Marché passé en application des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 - « Procédure adaptée »

5 - CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Objet du marché :

Analyse socio-économique des enjeux et usages liés à l'eau du territoire Adour aval et du SAGE

Maître d'ouvrage : INSTITUTION ADOUR

Date limite de remise des offres :

Lundi 1^{er} août 2016 à 16 heures

SOMMAIRE

ARTICLE 1. CONTEXTE DE L'ETUDE	3
ARTICLE 2. OBJECTIFS GENERAUX DE L'ETUDE.....	3
➤ OBJECTIF PRINCIPAL : CONTRIBUTUER A L'ELABORATION DU SAGE ADOUR AVAL	3
➤ OBJECTIFS SECONDAIRES : ENRICHIR LES DEBATS SUR L'EAU DE MANIERE GENERALE ET SERVIR LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'EAU ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN PARALLELE	3
ARTICLE 3. PERIMETRE D'ETUDE	4
ARTICLE 4. OBJECTIFS OPERATIONNELS, METHODES ET ETAPES DE REALISATION	4
PHASE 1 : CARACTERISATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE ADOUR AVAL ET ANALYSE DU FINANCEMENT DE L'EAU	4
PHASE 2 : ANALYSE DES SCENARII DU SAGE ET AIDE A LA DECISION POUR LE CHOIX DE LA STRATEGIE	5
PHASE 3 : MISE AU POINT ECONOMIQUE DU SCENARIO RETENU POUR LE SAGE ET NATURE DES PRINCIPALES ADAPTATIONS ECONOMIQUES A METTRE EN ŒUVRE POUR SATISFAIRE LES PRECONISATIONS DU SAGE	6
ARTICLE 5. ORGANISATION DE L'ETUDE	7
➤ DELAIS DE REALISATION	7
➤ LE SUIVI ET LA VALIDATION DE L'ETUDE	7
➤ LES REUNIONS	7
ARTICLE 6. LES RENDUS DE L'ETUDE.....	8
➤ RENDUS ATTENDUS	8
➤ PROPRIETE ET UTILISATION DES DONNEES.....	8
ARTICLE 7. PRESENTATION DE L'OFFRE ET CRITERES DE SELECTION	9
➤ NOTE METHODOLOGIQUE ET COMPETENCES	9
➤ PRESENTATION DES COUTS	9
➤ CRITERES DE SELECTION	9

Article 1. Contexte de l'étude

Le SAGE Adour aval est en phase d'élaboration. Son périmètre (cf. annexe 1) a été délimité le 26 mars 2015 par un arrêté conjoint des Préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. Il couvre une surface d'environ 622 km² et concerne tout ou partie de 53 communes (cf. annexe 2) et 9 EPCI, à cheval entre les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques en Région Aquitaine-Poitou-Charente-Limousin.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Adour aval a été arrêtée par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 7 septembre 2015. Elle est constituée de 52 membres (cf. annexe 7).

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 compte, parmi ses objectifs, le développement des analyses économiques dans le SDAGE et dans la gestion locale de l'eau.

La mesure A 28 « intégrer l'analyse économique dans la gestion locale de l'eau » prévoit notamment que « les CLE [...] au sein desquels les acteurs économiques sont représentés, recherchent la meilleure efficacité, au moindre coût, dans la mise en œuvre des programmes d'actions et de gestion de l'eau, en intégrant les analyses économiques. [...] ».

De plus, la mesure A 31 « évaluer les flux économiques liés à l'eau entre les usagers » précise que « l'évaluation des flux économiques entre les usagers de l'eau sera confortée par les acteurs de l'eau et les financeurs publics. Elle nécessitera : - une amélioration de la connaissance des investissements des coûts de fonctionnement et des circuits de financements ; - la prise en compte des coûts environnementaux ; - l'échange mutuel de données économiques pertinentes. Cette transparence sera également recherchée par les CLE, [...] dans la mise en œuvre des dispositifs de gestion concertée ».

Les usages à enjeux économiques forts sont nombreux sur le territoire du SAGE Adour aval. En l'état actuel de l'exercice des compétences sur l'eau, des investissements très importants sont réalisés pour assurer un niveau de qualité de l'eau et des milieux et de services compatibles avec l'existence de ces usages. A noter également la présence de plusieurs usages ou activités aux poids économiques importants sur des territoires communs, et qui peuvent avoir des impacts sur l'eau ou les milieux qui pourraient compromettre l'existence de chacun d'entre eux.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Adour aval, la CLE souhaite engager une étude complémentaire d'analyse socio-économique des enjeux et usages liés à l'eau du territoire et du SAGE Adour aval. Elle est portée par l'Institution Adour qui a été désignée comme la structure porteuse du SAGE Adour aval.

Cette étude améliorera la connaissance du territoire d'un point de vue socio-économique notamment et représentera un outil d'aide à la décision pour la CLE pour le choix de la stratégie à adopter sur son territoire et des mesures à inscrire dans le SAGE pour concilier durablement la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et le maintien des usages et activités existants.

Article 2. Objectifs généraux de l'étude

➤ *Objectif principal : Contribuer à l'élaboration du SAGE Adour aval*

L'objectif principal de l'étude est de caractériser d'un point de vue socio-économique le territoire Adour aval, d'aider au choix de la stratégie à adopter pour le SAGE en évaluant les impacts socio-économiques des différents scénarii étudiés par la CLE et de chiffrer le scénario finalement retenu et vérifier sa compatibilité avec les capacités financières du territoire. Ceci permettra à la CLE de réaliser les choix les plus pertinents pour la stratégie et les mesures à prévoir pour le SAGE.

Il s'agit d'aider la CLE à choisir l'équilibre qu'il convient d'atteindre ou de préserver entre le développement économique, la satisfaction des différents usages de l'eau, la protection de l'eau et du milieu aquatique et l'acceptabilité sociale des mesures.

➤ *Objectifs secondaires : Enrichir les débats sur l'eau de manière générale et servir les autres politiques publiques de l'eau et de l'aménagement du territoire en parallèle*

Les éléments d'analyse de l'étude pourront servir si besoin de guides de discussion et apporter des éléments supplémentaires pour les débats sur l'eau de manière plus générale et sur l'aménagement du territoire sur le secteur Adour aval. Les acteurs concernés et intéressés pourront solliciter la CLE pour se saisir des éléments produits dans le cadre de l'étude, selon des conditions qui auront été définies par la CLE.

Article 3. Périmètre d'étude

L'étude se déroulera sur le périmètre du SAGE Adour aval tel qu'arrêté par les Préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques le 26 mars 2015. Ce périmètre est présenté en annexe 1. Il concerne tout ou partie de 53 communes sur une surface totale d'environ 622 km². La liste des communes concernées par le SAGE est présentée en annexe 2.

La masse d'eau côtière du « panache de l'Adour » sera considérée dans son intégralité pour bien intégrer l'enjeu de qualité des eaux de baignade sur le littoral basque en lien avec l'influence potentielle de l'Adour.

Article 4. Objectifs opérationnels, méthodes et étapes de réalisation

Les éléments méthodologiques décrits ci-après ne sont proposés qu'à titre indicatif afin de clarifier nos attentes. Il est de la responsabilité du prestataire d'arrêter plus précisément sa méthodologie et de l'argumenter. Cette méthodologie devra notamment s'inspirer des éléments utiles pour la présente étude dans le « guide pratique pour la mise en œuvre d'analyses socio-économiques en appui à l'élaboration de SAGE et de contrats de rivière » développé en 2013 par ACTeon pour le compte des Agences de l'Eau françaises. Elle devra en outre se « limiter » à répondre aux attentes de la CLE du SAGE Adour aval, il ne s'agit pas en effet de réaliser l'intégralité des étapes et possibilités d'une analyse économique telles que développées dans le guide.

PHASE 1 : Caractérisation économique du territoire Adour aval et analyse du financement de l'eau

Cette première phase se déroulera en parallèle ou après la validation de la phase d'état des lieux/diagnostic du SAGE, menée en régie, et sur la base du(des) document(s) correspondants produits par la CLE.

Le prestataire devra procéder à une caractérisation socioéconomique du territoire du SAGE Adour aval et identifier les modes et circuits de financement des actions ou services de gestion sur l'eau et les milieux aquatiques. Le but sera d'apporter à l'état des lieux général et environnemental du SAGE des compléments économiques et financiers, pour améliorer la connaissance du territoire et de ses enjeux, permettre à la CLE de les appréhender dans leur réalité socio-économique, et pour alimenter, enrichir et cadrer les débats de la CLE.

Le prestataire devra récupérer et compiler toutes les données techniques et économiques complémentaires utiles à cette phase. Il explicitera clairement sa méthodologie de travail. Il fournira une liste la plus exhaustive possible des structures / personnes / références bibliographiques ou web à contacter pour rassembler toute l'information utile.

Le prestataire devra notamment :

- **Caractériser d'un point de vue économique le territoire :**
 - décrire les activités économiques en présence de manière qualitative, quantitative (nb de personnes, d'hectares, de visiteurs, etc.) et/ou monétaire (chiffre d'affaire, emploi, valeur ajoutée, coûts ou perte de revenus, etc.) ;
 - préciser l'importance socio-économique des usages de l'eau et les positionner dans l'aménagement du territoire actuel ;
 - sans rechercher l'exhaustivité décrire les secteurs et usages de l'eau qui imposent des pressions sur l'eau et les milieux aquatiques, les secteurs et usages de l'eau qui bénéficient de ressources en eau et de services fournis par les écosystèmes aquatiques, les dommages et impacts négatifs sur certains secteurs et usages de l'eau qui résultent d'un état dégradé actuel des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques ;
- **Proposer des éléments de perspectives** pour aider la CLE à élaborer le scénario tendanciel du SAGE et pour comprendre les enjeux futurs de la gestion de l'eau :

- envisager les dynamiques et évolutions futures probables des composantes analysées précédemment sur la base du bilan des évolutions passées, d'autres travaux de prospectives déjà réalisés sur certaines parties du territoire (par exemple dans les SCOT...), et de dires d'acteurs et d'experts ;
 - envisager les enjeux futurs de gestion de l'eau au regard de ces évolutions possibles des secteurs socio-économiques, de l'évolution des principales politiques sectorielles impactant les usages de l'eau, de l'aménagement du territoire, de nouveaux projets structurants, d'interventions prévues dans le domaine de la protection des milieux, etc. ;
 - aider la CLE à construire le scénario tendanciel pour appréhender le futur probable du territoire si l'on ne fait rien ;
- **Analyser le financement actuel de la gestion de l'eau :**
 - Décrire le financement actuel de la gestion de l'eau : coûts des différents services de l'eau, contribution des différents usagers, aides et redevances, identifier les principaux contributeurs de la gestion de l'eau ;
 - Comparer la contribution financière de chaque catégorie d'acteurs ou de chaque secteur d'activité à leur importance socio-économique ainsi qu'aux pressions qu'ils induisent sur l'eau et les milieux aquatiques.

L'ensemble des usages et enjeux identifiés dans l'état des lieux/diagnostic du SAGE devront être abordés dans l'analyse socio-économique, mais une attention particulière devra être portée aux enjeux économiques prédominants du territoire. Une présentation succincte des principaux enjeux du territoire est disponible en annexe 3. Cette présentation est prévisionnelle et ne présage pas de la priorisation des enjeux du territoire que la CLE validera dans le déroulement de l'élaboration du SAGE. De plus, elle est indicative et selon les résultats de la caractérisation socio-économique initiale du bassin versant, d'autres enjeux sur lesquels la CLE voudra porter une attention et une analyse particulières pourraient ressortir.

Pour cette phase de travail (et notamment probablement pour les éléments de prospective) le prestataire devra récupérer tous les éléments utiles produits dans le cadre de l'étude prospective « Adour 2050 » portée par l'Institution Adour. L'Institution Adour mettra à disposition les données nécessaires disponibles.

→ Au terme de cette phase 1, un rendu sera prévu auprès du COTECH, du Bureau et de la CLE. Les éléments pourront alors être ajustés suite à des remarques des différentes instances, et devront être validés par la CLE avant la poursuite de l'étude.

PHASE 2 : Analyse des scénarii du SAGE et aide à la décision pour le choix de la stratégie

A cette phase de l'élaboration du SAGE, la CLE devra choisir une stratégie pour l'eau et les milieux aquatiques et un scénario réalisable pour le territoire du SAGE Adour aval parmi l'ensemble des possibles. Ceci se fera au regard de différents critères, notamment règlementaires, environnementaux, sociaux, économiques ou prospectifs.

Le rôle de l'évaluation économique à cette étape sera d'apporter des éléments d'appréciation socio-économiques des scénarii. Il s'agira de proposer des éclairages (calcul de certains coûts, de certains bénéfices) et des analyses d'ensemble : comparaison de scénarii entre eux, et comparaison de chaque scénario avec la situation présente.

Le prestataire devra analyser *a priori* les différents scénarios élaborés par la CLE et notamment :

- **Evaluer le coût des différentes mesures envisagées** : le coût des mesures est une question prioritaire pour de nombreux acteurs de territoire. L'évaluation des coûts est une analyse importante à mener mais qui reste délicate compte tenu notamment de nombreuses incertitudes qui peuvent être soulevées ;
- **Evaluer les bénéfices attendus des mesures envisagées** : l'amélioration de l'état des milieux aquatiques permet le développement de certaines activités socio-économiques associées. Il est utile de décrire qualitativement, quantitativement et/ou monétairement ces bénéfices ;
- **Evaluer la capacité de financement du territoire et élaborer si besoin une stratégie de financement des mesures proposées** : il convient d'évaluer la faisabilité de la stratégie du SAGE en comparant les coûts des mesures envisagées à la capacité de financement des acteurs du territoire. Si besoin, des mesures d'accompagnement spécifiques conduisant à réduire l'impact financier de certaines mesures pourront être proposées, ou des sources ou instruments de financement nouveaux pourront être recherchés.
- **Comparer les mesures ou les scénarii envisagés** en développant en particulier les analyses coût/efficacité et coût/bénéfice ;

L'analyse coût / efficacité est utile dans les situations où un objectif environnemental est prédéfini. Se pose alors la question de l'atteinte de cet objectif à moindre coût. Pour chaque mesure envisagée, la confrontation des coûts potentiels et des impacts attendus permettra de choisir les actions permettant d'atteindre l'objectif prédéfini au moindre coût (ratio coût/efficacité le plus faible).

L'analyse coût / bénéfice permet de mettre en regard les coûts de chaque mesure ou scénario avec les bénéfices attendus sur le territoire. Elle se justifie dans les situations où l'objectif à atteindre est matière à discussion. Cette analyse peut être complétée par d'autres considérations concernant par exemple la facilité de mise en œuvre, de financement, l'acceptabilité de la mesure par les différents acteurs, etc. Les éclairages apportés par cette analyse multicritères permettent alors aux acteurs de la CLE d'appréhender les implications potentielles des différents scénarios, ceci pouvant faciliter le choix du scénario jugé souhaitable.

Quelles que soient les approches proposées, le but est de présenter et de discuter des résultats obtenus avec les acteurs de la CLE, et de les utiliser comme éclairages utiles au débat devant mener à une décision. La mise en œuvre d'analyses coût/efficacité et coût/bénéfice ne sera pas forcément menée de manière approfondie sur l'ensemble des thématiques du SAGE et devra cibler en priorité le(s) enjeu(x) prioritaire(s) pour le(s)quel(s) il y a un vrai débat (cf. annexe 3). Une telle évaluation, même limitée à ces enjeux prioritaires, peut apporter des éclairages utiles contribuant à l'identification de solutions équilibrées entre enjeux économiques et enjeux environnementaux. La CLE, à ce stade de l'étude, sera en mesure d'orienter efficacement les travaux du prestataire et d'établir les priorités sur lesquelles il travaillera.

Le prestataire doit s'appuyer à ce stade sur le travail de la CLE et sur les propositions de scénarii qu'elle aura produits. Il n'est pas de son ressort de définir les choix et options qui se présentent aux acteurs de la CLE, même s'il peut à cette étape être force de proposition notamment pour préciser le contenu des orientations retenues ou envisagées par la CLE.

Egalement, compte tenu de la position neutre du prestataire, il pourra préciser selon lui le scénario optimum au regard des éléments économiques qu'il aura pu réunir, sans toutefois préjuger du choix définitif de la CLE, qui portera également sur d'autres critères.

→ Au terme de la phase 2, un rendu sera réalisé en COTECH, en Bureau puis à la CLE

PHASE 3 : Mise au point économique du scénario retenu pour le SAGE et nature des principales adaptations économiques à mettre en œuvre pour satisfaire les préconisations du SAGE

Une fois que la CLE aura choisi sa stratégie et un scénario préférentiel pour le SAGE, et qu'elle aura écrit les documents finaux du SAGE (PAGD et règlement), le prestataire effectuera, sur la base de son travail dans les phases précédentes, la mise au point économique des mesures du SAGE (dispositions, préconisations, règles contenues dans les deux documents finaux) en :

- chiffrant ces mesures, c'est-à-dire en évaluant les coûts directs ou indirects des mesures et leur répartition sur les différentes catégories d'acteurs ;
- comparant ces coûts induits par les mesures du SAGE aux coûts qui existeraient hors SAGE (dans le scénario tendanciel) ;
- évaluant, s'il y a lieu, les gains économiques (marchands et non marchands) attendus de la mise en œuvre de ces mesures et les acteurs cibles ;
- analysant les possibilités juridiques de recouvrement de ces coûts par les collectivités locales ;
- proposant à la CLE toute autre adaptation économique pertinente qui pourrait permettre la mise en œuvre effective des mesures du SAGE.

→ Au terme de cette phase, un rendu sera réalisé à minima au COTECH, éventuellement au Bureau, puis à la CLE. Un délai de 2 mois sera laissé à la CLE pour formuler des observations. Après ce délai, si nécessaire, le rapport final sera repris et finalisé par le prestataire dans un délai d'un mois supplémentaire.

Article 5. Organisation de l'étude

➤ *Délais de réalisation*

L'étude se déroulera en 3 phases intervenant à différentes étapes de l'élaboration du SAGE. A titre indicatif, le calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE est présenté en annexe 4. La phase 3 notamment interviendra lorsque la CLE aura rédigé les documents du SAGE (PAGD et règlement) dans une première version provisoire. Le prestataire doit donc bien considérer pour son organisation que les phases ne se dérouleront donc pas nécessairement de manière consécutive sans interruption.

Chaque phase débutera par un ordre de service de démarrage. Le point de départ du délai d'exécution n'est pas fixé à la date de notification du marché mais à la date indiquée sur l'ordre de service de démarrage de la phase 1. Au démarrage de chaque phase, le prestataire transmettra au maître d'ouvrage un planning prévisionnel détaillant le programme des travaux prévus.

Le délai d'exécution de chaque phase est laissé à l'appréciation du candidat qui devra le détailler dans son offre ; toutefois, il ne dépassera pas 6 mois pour la phase 1, 6 mois pour la phase 2 et 3 mois pour la phase 3, soit 15 mois au total, hors temps de validation par le maître d'ouvrage de l'étude ou de tiers consultés à cet effet par ses soins.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de suspendre le déroulement de l'étude entre chaque étape ou à tout moment pour permettre une bonne concertation, pour permettre l'avancée du SAGE dans son élaboration, ou pour tout autre besoin relatif à l'étude.

➤ *Le suivi et la validation de l'étude*

L'étude sera suivie par les instances suivantes, dont la composition est détaillée en annexes 5, 6 et 7 :

- le COTECH du SAGE Adour aval auquel seront invitées si besoin des personnes expertes utiles pour le suivi de l'étude ;
- le Bureau du SAGE Adour aval ;
- la CLE du SAGE Adour aval lors de laquelle des experts pourront également être invités au besoin.

La CLE sera l'instance de validation de chaque étape de l'étude.

Des notes concises et précises d'avancée des travaux pourront être demandées si nécessaire, à tout moment, par le maître d'ouvrage au prestataire afin de permettre un suivi régulier de l'avancée de l'étude et d'en faire part au COTECH et à la CLE.

➤ *Les réunions*

Une réunion de lancement sera organisée afin de présenter la méthodologie par le prestataire, recueillir les données et la bibliographie disponible s'il y a lieu, recueillir les contacts des personnes ressources et présenter les attentes du maître d'ouvrage et de la CLE.

Des échanges réguliers seront établis entre le prestataire et le maître d'ouvrage tout au long du déroulé de l'étude, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Ces contacts pourront se faire en réunion, en visioconférence ou webconférence, par téléphone, par email, et seront compris dans le coût global de la prestation.

Des réunions seront également organisées avec les instances de suivi de l'étude. Le titulaire du marché (a minima un chef de projet désigné) participera à chacune de ces réunions. A minima 15 jours avant la date de chaque réunion, le prestataire fournira au maître d'ouvrage sous format informatique PDF et Word un rapport provisoire de phase. Le maître d'ouvrage se chargera de sa diffusion aux instances de suivi.

Le prestataire présentera en réunion les résultats de chaque phase à l'aide d'un document PowerPoint vidéo-projeté. Les diaporamas devront également être transmis préalablement au chargé de mission SAGE pour validation, à minima une semaine avant la réunion.

Après chaque réunion, le rapport de phase sera modifié et amendé avec les remarques émises et un rapport définitif sera formalisé et adressé au maître d'ouvrage selon les modalités de restitution des résultats énoncées plus bas.

Le calendrier minimal des réunions auxquelles le prestataire participera physiquement est le suivant :

- 1 réunion de lancement
- Phase 1 : 2 réunions de restitution en fin de phase au COTECH et à la CLE ;
- Phase 2 : 2 réunions de restitution en fin de phase au COTECH et à la CLE ;
- Phase 3 : 2 réunions de restitution en fin de phase au COTECH et à la CLE.

Article 6. Les rendus de l'étude

➤ *Rendus attendus*

Le contenu de chaque produit de l'étude sera ajusté et validé avec le maître d'ouvrage lors du déroulement de l'étude. A la fin de l'étude, le prestataire doit remettre au maître d'ouvrage l'ensemble des documents prévus. Ils devront comprendre tous les éléments utiles à la compréhension de l'étude (méthodes de travail, résultats, limites, incertitudes, sources de données, etc.). Chacun des documents présentés devra être daté, référencé et au besoin légendé, et la source devra être clairement indiquée. Les logos du SAGE Adour aval, des financeurs et du maître d'ouvrage devront apparaître sur chaque document.

Pour les restitutions intermédiaires provisoires, les formats informatiques (modifiables) seront privilégiés.

Au terme de l'étude, chaque rapport de phase et chaque atlas cartographique finalisé sera rendu au maître d'ouvrage en 1 exemplaire papier imprimé et relié et un exemplaire papier reproductible non relié. Tous les rendus de l'étude, de manière exhaustive, seront également obligatoirement rendus sur support numérique adapté, en versions modifiables et non modifiables.

Phase 1 :

- Rapport d'étude phase 1 « analyse socio-économique des enjeux et usages liés à l'eau du territoire Adour aval » (version numérique Word et PDF et version papier)
- Rapport de synthèse (version numérique Word et PDF et version papier)
- Atlas cartographique s'il y a lieu (version numérique Word et PDF et version papier), ainsi que l'ensemble des cartographies mises en pages aux formats PDF et image.
- Les éventuels rendus SIG au format compatible avec QGIS. Projection : Lambert 93

Phase 2 :

- Rapport d'étude phase 2 « analyse socio-économique des scénarii et aide au choix de la stratégie du SAGE » (version numérique Word et PDF et version papier)
- Rapport de synthèse (version numérique Word et PDF et version papier)
- Atlas cartographique s'il y a lieu (version numérique Word et PDF et version papier), ainsi que l'ensemble des cartographies mises en pages aux formats PDF et image.
- Les éventuels rendus SIG au format compatible avec QGIS. Projection : Lambert 93

Phase 3 :

- Rapport d'étude phase 3 (version numérique Word et PDF et version papier)
- Intégration des éléments socio-économiques aux documents finaux du SAGE
- Atlas cartographique s'il y a lieu (version numérique Word et PDF et version papier), ainsi que l'ensemble des cartographies mises en pages aux formats PDF et image.
- Les éventuels rendus SIG au format compatible avec QGIS. Projection : Lambert 93

Rendu de synthèse final : résumé non technique décrivant les travaux et les conclusions de l'ensemble des phases

➤ *Propriété et utilisation des données*

Les données recueillies lors de l'étude seront la propriété du maître d'ouvrage. A l'issue de l'étude, le prestataire abandonnera tout droit sur ces données et leur réutilisation devra faire l'objet d'une autorisation par le maître d'ouvrage. Les données, une fois validées par la CLE, seront rendues publiques conformément à la directive INSPIRE et sa transposition dans le droit français.

Article 7. Présentation de l'offre et critères de sélection

➤ *Note méthodologique et compétences*

Les candidats établiront une note méthodologique décrivant le contenu précis de leurs prestations, les méthodes détaillées, un calendrier prévisionnel, les outils qu'ils se proposeront d'utiliser ainsi que les moyens humains (références, compétences) et matériels mis spécifiquement à disposition pour mener à bien la mission dans son ensemble. Ils exposeront les références explicites et pertinentes par rapport à la commande. Un(e) chef de projet, interlocuteur(trice) unique du maître d'ouvrage, sera désigné(e).

Afin de mener sa mission à bien, le prestataire est réputé disposer de l'ensemble des ressources matérielles nécessaires à l'exécution des prestations précisées au présent cahier des charges. Les compétences nécessaires de l'équipe d'étude sont :

- Expertise socio-économique des territoires
- Capacité de synthèse et de vulgarisation
- Animation de réunion, communication
- Etc.

➤ *Présentation des coûts*

Le coût de l'étude sera décomposé et détaillé suivant les différentes phases et leur contenu. Il fera apparaître les coûts/jour et le temps passé pour chaque intervenant (chef de projet, chargé de mission, secrétariat, etc.) ainsi que les coûts annexes (reprographie, frais de déplacement, éventuels coûts d'achats de données si proposé, etc.).

Le prestataire chiffrera également le coût unitaire d'éventuelles réunions supplémentaires.

➤ *Critères de sélection*

Les critères de sélection des offres, tels que définis dans le règlement de consultation, se déclinent comme suit par ordre décroissant d'importance :

1. Critère « Valeur technique de l'offre et qualité des intervenants » pondéré à 50 %.

- clarté globale de la note méthodologique,
- compréhension du contexte, des enjeux et de la finalité de l'étude,
- pertinence de l'approche méthodologique,
- pertinence du niveau professionnel de l'équipe et de la complémentarité des intervenants,
- qualité de suivi du projet, notamment de l'organisation prévisionnelle en cas de cotraitance et/ou de sous-traitance.

2. Critère « Prix des prestations » pondéré à 40 %.

- pertinence économique de la prestation,
- détail et clarté des prix forfaitaires et unitaires.

3. Critère « Délai de réalisation » pondéré à 10 %.

- moyens mis en place pour assurer le respect des délais,
- temps de réalisation de l'étude et pertinence.